Réunir son dossier de vente

VENTE IMMOBILIÈRE

Pour préparer la vente d’une maison ou d’un appartement, partez de votre titre de propriété, puis recensez ce qui a changé depuis votre acquisition.

1. Identifier ce que vous vendez

- ☐ Retrouvez votre acte d’acquisition ou votre attestation de propriété, ainsi que votre dernier avis de taxe foncière.
- ☐ Précisez si le logement est libre ou loué. S’il est loué, préparez le bail, ses avenants et le montant du dépôt de garantie.

2. Faire le point sur l’état du bien

- ☐ Regroupez les diagnostics déjà réalisés. Demandez à l’étude lesquels doivent être complétés ou actualisés pour ce bien.
- ☐ Dressez la liste des travaux effectués. Rapprochez factures, autorisations et attestations d’assurance disponibles des travaux concernés.

3. Pour un bien en copropriété

- ☐ Notez les coordonnées du syndic et les numéros des lots vendus, y compris les annexes.
- ☐ Rassemblez le règlement de copropriété, les procès-verbaux d’assemblée générale et les relevés de charges dont vous disposez. Signalez les travaux votés.

Mes questions pour le rendez-vous

Pour aller plus loin : Chambre des notaires de Paris · Les pièces à réunir pour vendre